

Compte-rendu de la séance du 06 novembre 2023

Présidente : Michèle MOUTTE, Secrétaire de séance : Stéphanie GIOVANNONI
Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de P. WAGNER représenté par J. BOUNOUS,
M. PELISSIER représentée par J. LOPEZ.

Ordre du jour

- Présentation du PADD par le bureau d'études ALTEREO
- Appel à manifestation d'intérêt pour un bâtiment communal (ancien CLSH)
- Avenant à la Convention de fourniture d'eau potable par la commune de Montsalier
- Compte Financier Unique
- Référent déontologue de l'élu local
- Questions diverses

Pas d'utilisation de l'article L21-2222 du CGT

Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2023 à la majorité (M. Pelissier contre)

PRESENTATION DU PADD

2 modifications du PADD (PLU) par rapport à la présentation de septembre 2022 :

- Les projets photovoltaïques des Mures basses et du Plan ne sont plus intégrés (le projet des Mures basses avait reçu un avis défavorable de la CDNPS, le Plan un avis favorable mais avec réserves).
- L'extension de la zone d'activités est réduite de 1.30ha à 0.95 ha pour être en adéquation avec la loi et la planification régionale.

PLU – Délibération ajoutée à l'ordre du jour à l'unanimité

Délibération complémentaire à la délibération de prescription du PLU du 22 décembre 2015 afin de mettre à jour les objectifs de la commune et prendre en compte l'évolution du territoire et l'évolution législative. Délibération approuvée à l'unanimité

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'attribution d'un bail emphytéotique administratif pour la création d'une crèche. Publication de l'avis sur le panneau d'affichage pendant 1 mois, commission d'analyse des offres composée de Mme le Maire et des 3 adjoints. Délibération approuvée à l'unanimité

AVENANT AU CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

Proposition d'un avenant au contrat de fourniture d'eau potable du 7 juillet 2005 modifiant le tarif de l'eau applicable entre la commune de Banon et la commune de Montsalier. Délibération approuvée à la majorité (1 abstention J. Lopez)

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la candidature de la commune à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) a été retenue pour les comptes de l'exercice 2023. Elle précise que pour la mise en œuvre de cette expérimentation, une convention est à signer entre la commune et l'Etat représenté par le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes de Haute Provence. Délibération approuvée à l'unanimité

REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Sur proposition du Centre de Gestion et parce que la loi l'impose, le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe DEMESTER et Monsieur Guy PAGLIANO comme référent déontologue de l'élu local pour la commune de Banon. Délibération approuvée à la majorité (2 contre J. Lopez, J. Gutierrez)

QUESTIONS DIVERSES

Boues de la station d'épuration : Information auprès du Conseil Municipal de la demande de la commune de Revest du Bion de déposer leurs boues sur la plateforme provisoirement

EHPAD : Compte-rendu de la visio du Conseil de surveillance de l'hôpital.

Médecin : Le futur docteur Gabriel JAMART s'installera vers le 10 décembre dans l'ancien cabinet du docteur Mathieu Galfard en attendant les travaux dans l'ancien local de la Com com.

Séance levée à 19h55

POUR RAPPEL : L'intégralité des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Le Maire,



Michèle MOUTTE